



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°2 du 03 janvier 2023 : : projet cartographique zones propices au développement de l'éolien.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 décembre 2022

Conseillers en exercice : 9

Conseillers présents : 9

Conseillers votants : 9

Pouvoirs :

L'an deux mille vingt-trois, le 03 janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-et-Gardedeuil, sous la présidence de Monsieur Guy PIEDFERT, Le Maire.

Étaient présents : MM PIEDFERT Guy, GONTHIER Daniel, PASCAL Nicolas, PERRIER Michel, MADEC Lionel, Mmes SIWULA Céline, BREULAUD Gwendoline, COLAS Dominique, FAURE Nadine.

Étaient excusés/absents : CHAILLAT Evelyne, THOUVENIN Louissette.

Secrétaire de séance : Mme Céline SIWULA

Objet : Développement de l'éolien terrestre dans la Double

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'une concertation/ consultation a été initiée par le Préfet de la Dordogne sur un projet de cartographie de l'éolien terrestre en Dordogne,
- Considérant que le classement d'une grande partie de la forêt de la Double en zones « propices à l'éolien terrestre » soulève de nombreuses questions,
- Considérant que la riche biodiversité de la forêt de la Double est incompatible avec la réalisation de travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes (déforestations définitives, plateformes techniques, fondations de béton, tranchées de raccordement) et avec leur exploitation (impact résiduel sur les chiroptères et l'avifaune quelles que soient les mesures de réduction),

2661 route de Royan - Le Bourg
24700 EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL
Tél : 05.53.80.40.10
mairie-eygurande@orange.fr



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

- *Considérant la forte vulnérabilité de la forêt de la Double aux incendies,*
- *Considérant que l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse augmente le risque d'incendie,*
- *Considérant que l'intensité exceptionnelle des feux de forêt cet été n'est pas prise en compte dans ce projet de cartographie et que le retour d'expérience de ces incendies a rappelé l'importance des moyens aériens pour lutter contre les feux naissants ou protéger des habitations,*
- *Considérant que les avions bombardiers d'eau ne peuvent pas intervenir à moins de 600 mètres de chaque éolienne, ce qui correspond à une surface d'exclusion de 113 hectares par éolienne,*
- *Considérant qu'il serait plus utile d'ajouter une zone tampon de 500 mètres à ces 600 mètres pour renforcer la sécurité des habitations les plus proches des éoliennes,*
- *Considérant que l'habitat est diffus dans la forêt de la Double et qu'il n'est pas possible d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations,*
- *Considérant que la très grande majorité des communes de la forêt de la Double s'est déjà exprimée contre l'implantation de ce type d'installations dans la forêt de la Double,*
- *Considérant l'existence de solutions alternatives bien, adaptées et bien acceptées,*

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre,

DEMANDE que le projet de cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre soit modifié et que la forêt de la Double soit classée en zone « non préférentielle ».

Eygurande, le 03 janvier 2023

La secrétaire de séance
Mme Céline SIWULA

Le Maire



2661 route de Royan - Le Bourg
24700 EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL
Tél : 05.53.80.40.10
mairie-eygurande@orange.fr